

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauceenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : Mme Emmanuelle BAVEREL Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) Venice : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoit VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Délibération n°2022/006137

Rapport n° 5 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 9 juin 2022 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1- Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 25/04/2022

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance
- approuve le procès-verbal du 28/04/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R. 2 - Garanties d'emprunts – Compétences Habitat et Economie (Juin 2022)

A l'unanimité, le Bureau :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 38 du Règlement Intérieur de Grand Besançon Métropole

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

- En matière d'Habitat :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 2 505 771,00 €.

Monsieur Pascal ROUTHIER conseiller intéressé ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

- En matière d'Economie :
 - se prononce favorablement sur la demande de garanties d'emprunts déposée en matière d'économie par « AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour un montant de 2 287 000,00 € ;

Mesdames Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Messieurs Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Marcel FELT et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 3 - Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rémunération afférente à l'emploi de cadre-expert à la Direction des Grands Travaux qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la création de 2 emplois non permanents en contrats de projets, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique
- se prononce favorablement sur l'hypothèse de recruter des agents contractuels pour mener à bien la réalisation de ces opérations, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement :
 - d'un agent contractuel au poste de technicien informatique réseau et sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'information à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
 - d'un agent contractuel au poste de Chef de projet aménagement urbain au sein du Service Aménagement à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
 - d'un agent contractuel au poste d'assistante d'enseignement artistique « piano » au sein du CRR à temps non complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R. 6 - Subvention 2022 à l'association « Micronora » dans le cadre du salon dédié aux nanotechnologies

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 7 500€ à l'association « Micronora » pour l'organisation du « Pavillon » dédié aux nanotechnologies pour l'année 2022 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

↳ R. 7 - Soutien à la Chambre Régionale de commerce et de l'industrie de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 13èmes rencontres technologiques européennes durant le salon Micronora 2022

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur un soutien financier à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2000 € dans le cadre de l'organisation de la 13ème édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2022.

Madame Frédérique BAEHR et Messieurs Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

↳ R. 8 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention ENSMM Anniversaire des 120 ans de l'Ecole

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € à L'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques au titre de l'organisation de l'anniversaire des 120 ans de l'Ecole.

Messieurs Nicolas BODIN et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

↳ R. 9 - Soutien financier pour le programme d'actions 2022 de l'Association Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents (CMQMSI)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole aux actions du Campus des Métiers et des Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents à hauteur de 9 000 € pour 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Messieurs Sébastien COUDRY et Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

☞ R. 10 - Soutien au projet Ecole de la Deuxième Chance - E2C

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE à hauteur de 20 000 € pour l'implantation d'une Ecole de la 2ème Chance sur le territoire ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

☞ R. 11 - Attribution d'une subvention à l'Université de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du soutien à deux bourses « Victor Hugo »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 13 918 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Mesdames Catherine BARTHELET, Frédérique BAEHR et Anne VIGNOT et Monsieur Benoît VUILLEMIN, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

☞ R. 12 - Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250€ au « congrès des 12^{ème} Assises Nationales de la Biodiversité organisé » par la « SAS Ideal Connaissances » dans le cadre du fonds congrès.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

☞ R. 13 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Programmation complémentaire

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la programmation complémentaire de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de subventions pour un montant total de 87 050 € :
 - Au titre des animations d'été
 - 2 000 € à la ligue de l'enseignement
 - 2 300 € à UFOLEP
 - 1 000 € à Vesontio Sports Vacances
 - 2 000 € à Radio Sud
 - 1 000 € à Pagno Zoo
 - 4 000 € à la MJC Palente
 - 2 000 € à Juste Ici
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 1 800 € au relais Méditerranéen
 - 1 000 € et 1 000 € à l'ADDSEA SPS
 - 2 000 € à la Ligue de l'enseignement du Doubs
 - 1 000 € à l'Occasion
 - Au titre du volet Culture et expression artistique
 - 1 000 € à Hôp hop hop
 - Au titre du volet Logement, Habitat et cadre de vie
 - 2 000 € au Sporting Club Planoise
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes

- 400 € à la LICRA
- 1 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon
- Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
 - 500 € à Côté Jardin des cerises
- Au titre du Volet Accès à l'emploi, insertion et accès à la formation
 - 1 000 € à Planoise Valley
- Au titre du Volet Sport
 - 3 000 € au Racing Besançon
- Au titre du volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance
 - 57 050 € à Loge GBM

Mesdames Marie ETEVENARD et Marie ZEHAFF et Monsieur Pascal ROUTHIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R. 14 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction des conventions avec la MJC Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, pour la poursuite des « Anim'Alim »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec la MJC de Besançon Clairs-Soleils/Vareilles et l'association Familles Rurales de Franois/Serre-les-Sapins, animatrice de la « Maison du Mieux Vivre » à Serre-les-Sapins, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R. 15 - Commune de Besançon – Quartier de Fontaine Ecu – Avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial

A l'unanimité, le Bureau autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2 à la convention de Projet Urbain Partenarial.

Madame Marie ETEVENARD et Monsieur Pascal ROUTHIER, conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R. 16 - Mardis des rives 2022 - Présentation du projet - Convention-type entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre des Mardis des Rives et sur la convention-type ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les neuf conventions avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2022 et prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

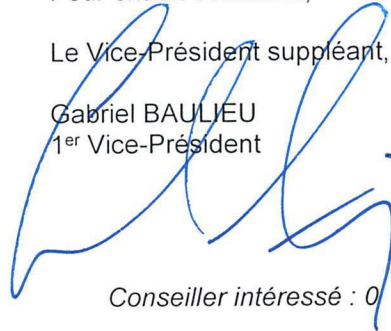
Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULJEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0*

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*